



**DECATHLON**  
BREITIGNY SUR ORGE



# DIMANCHE 22 AVRIL 2018

## A DRAVEIL EN FORÊT DE SÉNART

**10 km et 21,1 km**

**Marche nordique (bâtons obligatoires - 12 km)**



**Deux VTT  
à gagner avec**

**Intermarché SUPER**

[www.expressmarche.com](http://www.expressmarche.com)

**BUFFET  
OFFERT  
A L'ARRIVÉE**  
chez **JANIAUD TRAITEUR**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## PARTIE RÉSERVÉE

### N° DE DOSSARD

Ce bulletin est à adresser à Christophe Diouron - 16, rue des Iris, 91270 Vigneux-sur-Seine ou à déposer chez Draveil Photo Numérique - 131, bd du Général de Gaulle à Draveil (face à l'église) avant le 19 avril 2018, date de réception.  
Le dossard est à retirer le samedi 21/04 de 14 h à 17 h ou le dimanche 22/04 de 7 h 30 à 8 h 45 pour le semi et jusqu'à 9 h 45 pour le 10 km et la marche nordique à l'Espace Janiaud - 35, rue de l'Industrie à Draveil.  
Inscription sur place le samedi 21/04 de 14 h à 17 h et le dimanche 22/04 de 7 h 30 à 8 h 45 pour le semi et jusqu'à 9 h 45 pour le 10 km et la marche nordique plus 2 euros.

## PARTIE RÉSERVÉE

### DISTANCE

### HORAIRE

### TARIF

<input type="checkbox"/> 21,1 km .....	<b>9h</b>	<b>18 € (**)</b>
<input type="checkbox"/> 1000 m enfants (*) .....	<b>9 h 15</b>	<b>GRATUIT</b>
<input type="checkbox"/> 10 km .....	<b>10 h 05</b>	<b>15 € (**)</b>
<input type="checkbox"/> Marche nordique .....	<b>10 h 10</b>	<b>14 € (**)</b>

(\*) Enfants obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Ouverte aux enfants nés de 2007 à 2010 inclus.

(\*\*) Plus 2 euros pour l'inscription sur place,  
le samedi 21/04 et le dimanche 22/04.

N° de licence 2018 FFA : .....  
Club : .....

### Année de naissance :

E-mail\* : .....

Téléphone\* : .....

Renseignements utiles destinés à nous permettre de vous joindre rapidement en cas de besoin.

Ravitaillement tous les 5 km.

Départ et arrivée :  
Espace Janiaud - 35, rue de l'Industrie - 91210 DRAVEIL

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course sur le site de l'A.C. Draveil et en accepte toutes les clauses.



# RÈGLEMENT

Dimanche 22 avril 2018

## Article 1 – ORGANISATEURS

La Balade des Chênes d'Antan est organisée par l'Athletic Club de Draveil.

Elle aura lieu, cette année encore, en collaboration avec la Mairie de Draveil, Janiaud Traiteur, Intermarché Draveil, Draveil Photo Numérique, Decathlon Brétigny et avec l'autorisation de l'Office National des Forêts.

## Article 2 – PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes, licenciés et non licenciés, de nationalité française ou étrangère, à partir de la catégorie Cadet pour le 10 km et la marche nordique et Junior pour le semi-marathon.

## Article 3 – SANTÉ DES SPORTIFS

Conformément à la loi n°99-223 du 23/3/99, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage :

- Chaque concurrent non licencié devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied ou à la marche nordique en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
- Chaque concurrent ayant une licence autorisant la course à pied ou la marche nordique.

## Article 4 – SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par un médecin et UMPS 91 (Unité Mobile de Premiers Secours).

## Article 5 – RESPONSABILITÉ DES COUREURS

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

## Article 6 – AUCUN TRANSFERT D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable, en cas d'accident survenu ou provoqué par cette

dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

## Article 7 – RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les organisateurs et coureurs non licenciés sont couverts par une police d'assurance prise auprès de AIAC Courtage. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

## Article 8 – DROIT D'IMAGE - CLASSEMENT

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de ces courses, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à faire figurer leur nom dans les classements parus sur internet.

## Article 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.

## 44<sup>e</sup> Balade des Chênes d'Antan - Dimanche 22 avril 2018



TIRAGE AU SORT

2 VTT offerts  
par notre partenaire

**Intermarché**  
SUPER

DRAVEIL

à gagner en courant  
avec le tee-shirt

**“La Balade 2018”**  
– Tirage effectué à 12 h 00 –



94-96, bd Henri Barbusse  
91210 DRAVEIL  
Tél. : 01 69 40 22 22

Ouvert du lundi au samedi  
de 8 h 30 à 20 h et le dimanche  
de 8 h 30 à 12 h 30

LIVRAISON A DOMICILE



VOS COURSES EN LIGNE

**À PRIX B@S**

OÙ VOUS VOULEZ,  
QUAND VOUS VOULEZ...

**leDRIVE**  
**Intermarché**

NOUVEAU SERVICE  
[www.intermarche.com](http://www.intermarche.com)

RETRouvez LE PLAISIR DES COURSES... EN LIGNE.

Ne pas jeter sur la voie publique.